



SOCIAL

## Réunions d'information sur la mutuelle communale

Vendredi 20 et samedi 21 octobre, la Ville de Serris organisait deux réunions d'information concernant la mise en place de la mutuelle communale "Ma Commune Ma Santé

Mis en ligne le 23 octobre 2017



Vendredi 20 et samedi 21 octobre, la Ville de Serris organisait deux réunions d'information concernant la mise en place de la mutuelle communale "Ma Commune Ma Santé". Après une introduction de [Luc Chevalier](#) et en présence de [Dominique Brunel-Cabaud](#), les deux intervenants de l'association Actiom ont présenté le dispositif de cette solution destinée à acquérir une couverture santé.

Les élus de Serris, à l'initiative du Conseil des Aînés, ont souhaité permettre aux Serrisais d'accéder à une complémentaire santé aux meilleures conditions grâce au principe de mutualisation (regroupement de collectivités pour négocier des tarifs préférentiels).

**Des permanences ont été organisées pour vous renseigner ou directement souscrire à cette mutuelle. Ces permanences ont lieu uniquement sur rendez-vous au 01 60 43 52 00 et se déroulent à l'Hôtel de Ville les :**

- jeudi 26 octobre de 14h00 à 17h00 ; (complet)
- samedi 28 octobre de 9h00 à 12h00 ; (complet)
- lundi 30 octobre de 14h00 à 17h00 ;
- mardi 31 octobre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- samedi 4 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- samedi 25 novembre de 9h00 à 12h00.

Lors de ces permanences, munissez-vous d'une photocopie pièce d'identité, de votre carte vitale, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, d'un RIB et du tableau des garanties de votre mutuelle actuelle.

**Nous vous rappelons que cette mutuelle concerne :**

- Les personnes sans emploi ;
- Les retraités ;
- Les Travailleurs Non Salariés ;
- Les ayants droit mineurs ou sous tutelle ;
- Les agents territoriaux et fonctionnaires n'ayant pas de participation financière ;
- Les salariés en CDD, les intérimaires, CDI temps partiel.

Vous pouvez également vous renseigner et utiliser le tarificateur sur [🔗](#)  
[www.macommunemasante.org](http://www.macommunemasante.org) [🔗](#). Le 05 64 10 00 48 est également disponible (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

